LETTRE

DE

M. GUILHERMY,

Député du Tiers-État *de la Sénéchaussée de Castelnaudary*,

A SES COMMETTANS.

Homines inertissimi, quorum omnis vis virtus quæ in linguâ sita est, forte atque alterius socordiâ dominationem oblatam insolentes agitant.
Saluſt. Epiſt. 1. ad. C. Cæſar. de rep. ord.

MESSIEURS,

Après l'incroyable débat qui a eu lieu hier à mon ſujet dans l'aſſemblée nationale, je vous dois de vous rendre compte des circonſtances qui l'ont amené & du décret qui en a été la ſuite.

L'aſſemblée nationale délibérant ſur les moyens de rétablir l'ordre dans le port de Breſt, avoit rejetté à une grande majorité l'étrange propoſition de forcer le Roi à renvoyer quatre de ſes

miniſtres, en lui déclarant qu'ils avoient perdu la confiance de la nation. On s'y occupoit de la diſcuſſion ſur la propoſition de changer le pavillon blanc qui juſqu'ici a été le pavillon de France, en pavillon aux couleurs nationales, *lequel ne pourroit être arboré ſur l'eſcadre, que lorſque les équipages ſeroient rentrés dans la plus parfaite obéiſſance.* M. le marquis de Foucault venoit de repréſenter *que cette propoſition tendoit à deshonorer le pavillon blanc, en le ſignalant comme la cauſe des déſordres; que ce changement ſeroit diſpendieux; qu'il mécontenteroit peut-être cette foule de vieux & braves militaires qui avoient combattu avec gloire ſous le pavillon blanc; qu'il croiroit lui plus prudent à l'aſſemblée de ſe contenter d'adopter la propoſition de* M. de Galbert, *qui conſiſtoit à faire arborer au haut du grand mât une flamme aux couleurs nationales*; lorſque M. de Mirabeau a paru à la tribune, & qu'avec toutes les grimaces d'une feinte fureur, il nous a dit *qu'au premier mot de cette étrange diſcuſſion, il avoit reſſenti les bouillons du patriotiſme juſqu'à l'emportement.* (heureuſement on ſait que le patriotiſme de M. de Mirabeau eſt accommodant, & que ſes emportemens ne ſont pas dangereux). Venant enſuite à M. de Foucault, M. de Mirabeau a dit *qu'il avoit été profondément coupable de ſe permettre ſeulement de diſcuter la propoſition du*

changement de pavillon. Il l'a accusé *d'avoir méprisé les couleurs nationales.* Il n'a pas rougi d'avancer *que trois semaines plutôt il lui en eût coûté la tête pour sa témérité.* Il a osé dire *que la couleur blanche étoit la couleur de la contre-révolution* (1), *que ceux qui vouloient la conserver aux pavillons François étoient des factieux, des conspirateurs enhardis par le succès de la veille, & qui se croyoient devenus assez forts pour pouvoir l'arborer ; mais que le réveil seroit prompt* (2). En vain M. l'abbé Maury se présenta pour répondre à un discours aussi incendiaire, l'assem-

---

(1) J'avoue que je ne comprends rien aux mots *révolution* & *contre-révolution.* Je n'entends pas ce qu'on veut nous dire lorsqu'on nous félicite pour *la révolution* que nous avons opérée, puisque ce seroit nous faire injure que de dire que nous avons détruit le gouvernement monarchique que nos commettans nous avoient unanimement commandé de conserver.

(2) Pendant que M. de Mirabeau aiguisoit ainsi des poignards, un député du même ordre & de la même province que moi, recommandable à plus d'un titre, & connu sur-tout dans l'assemblée par la douceur de ses mœurs ; un député qu'on n'accusera certainement pas de tenir à aucun parti, se précipita de sa place & quitta brusquement l'assemblée, s'écriant *qu'il étoit impossible de tenir plus long-temps à des semblables horreurs.*

blée ferma la difcuffion. J'étais à côté de M. le marquis de Beauharnois, & dans la jufte indignation dont je me fentis pénétré, je ne pus m'empêcher de lui dire que *M. de Mirabeau qui n'étoit infolent qu'à la tribune, avoit tenu des propos atroces, révoltants, les propos d'un fcélérat & d'un affaffin.* Je n'ai dit que cela, & je ne fuis comptable que de ce que j'ai dit, en admettant même que je fois comptable de ma converfation avec M. de Beauharnois.

Ces mots proférés au milieu d'un grand tumulte, conféquemment fufceptibles d'être mal entendus, & mal entendus en effet, ont excité contre moi un tumulte encore plus violent. M. de Menou a cru devoir les relever: fi j'euffe été l'ami de M. de Mirabeau, j'en aurois réellement été mortifié pour lui. M. de Menou a demandé *qu'attendu qu'il étoit public que j'avois traité M. de Mirabeau de...* je ne répéterai pas les qualifications, l'eftime & l'attachement que je conferverai toute ma vie pour le brave & loyal militaire dont M. de Mirabeau a l'honneur d'être frère, m'impofent le filence. M. de Menou a demandé que *pour la punition de ce prétendu crime, M. le Préfident fût autorifé à donner de fuite l'ordre de m'arrêter provifoirement.* Je me fuis élancé fur le champ à la tribune. *A la barre, à la barre,* crioient quelques députés, avec une fureur & des hurlemens qui m'auroient fait prefque douter fi

j'étois devant mes juges. J'ai perſiſté à ſoutenir que ma place étoit à la tribune, & j'ai refuſé d'en deſcendre. J'ai entendu les mêmes voix demander que *je fus jugé ſans être entendu, puiſque je ne voulois pas parler à la barre*, lorſque M. Goupil de Prefelm ayant inſiſté pour qu'on m'écoutât, je ſuis enfin parvenu à obtenir une eſpèce de ſilence, & je me ſuis exprimé à peu-près dans les termes ſuivans.

« Vous avez tous entendu comment M. de Mirabeau a empoiſonné le diſcours de M. de Foucault, comment il a oſé l'accuſer d'avoir mépriſé les couleurs nationales, tandis que celui-ci n'a pas dit un mot d'où l'on puiſſe induire ce mépris, & que bien loin de là, en inſiſtant ſur les inconvéniens qui pourroient réſulter du changement de pavillon, il a appuyé la propoſition de M. de Galbert, qui conſiſtoit à arborer au haut du grand mât, une flamme aux couleurs nationales ». (1)

« M. de Mirabeau a dit, que la couleur blanche étoit la couleur de la contre-révolution. Il a oſé accuſer de projet de contre-révolution, ceux

(1) Il eſt bien étonnant que perſonne n'ait remarqué que les couleurs nationales étoient les couleurs *d'Orléans*. Cette réflexion eût peut-être expliqué beaucoup d'énigmes. Au reſte, mon opinion eſt que le choix de la nation anoblit les couleurs qu'elle adopte.

qui vouloient la conserver au pavillon français ; comme si l'oriflamme blanc, qui est suspendu à la voûte de cette salle, y avoit été apporté en signe de contre-révolution ; comme si, de même que nos soldats portant la cocarde aux couleurs de la nation, avoient conservé leurs drapeaux blancs, nos marins portant aussi la cocarde nationale, ne pouvoient pas conserver leur pavillon blanc ».

M. de Mirabeau supposant l'Assemblée nationale divisée en deux partis, a cherché à attirer toutes les fureurs du peuple sur le parti *qui n'est pas le sien.* « (Ici les partisans de M. de Mirabeau ont cru triompher. Ils ont paru supposer, certainement bien gratuitement, que j'avois voulu dire que le parti dévoué pour M. de Mirabeau, n'étoit pas le parti du peuple. Ce triomphe a été de courte durée. J'ai repris & continué mon opinion en ces termes). « Je dis que toutes les fureurs du peuple ont été lâchement excitées contre le parti qui n'est pas celui de M. de Mirabeau ; & certes, le parti de M. de Mirabeau n'est pas le parti du peuple. M. de Mirabeau n'ignore pas combien ce peuple est facile à égarer. Il devroit se rappeller, qu'il y a peu de mois, il a tenu à peu qu'il n'en fît la triste expérience ».

« M. de Mirabeau a dit, qu'il n'y a pas trois semaines que M. de Foucault eût payé de sa tête

la prétendue témérité. M. de Mirabeau, traîtant une partie des membres de cette Aſſemblée de factieux & de conſpirateurs, a dit qu'enhardis par les ſuccès d'hier, ils oſoient demander hautement la couleur blanche, & ſe croyoient aſſez forts pour l'arborer, mais que le reveil ſeroit prompt ».

« Je demande s'il eſt permis de traiter impunément une partie des membres de l'aſſemblée nationale de conſpirateurs & de factieux ? Je demande s'il eſt permis d'oſer les accuſer, ſans preuves, même ſans préſomption, de vouloir tenter ce que M. de Mirabeau appelle une contre-révolution ? Je demande ce que ſignifie cette prédiction, que le réveil ſera prompt ? Je demande ſi celui qui, il n'y a pas trois ſemaines, auroit fait tomber la tête de M. de Foucault, n'auroit point été un aſſaſſin ? Je demande, ſi celui qui auroit conſeillé de la faire tomber n'auroit pas été plus coupable encore ? Je demande s'il eſt poſſible d'exciter le peuple à des aſſaſſinats, ſans en devenir le complice ? Que M. de Mirabeau nous explique ce qu'il a voulu dire, & je ſerai le premier à lui rendre toute la juſtice qu'il pourra mériter ».

« Je viens à la motion de M. de Menou. A la manière dont il l'a articulée, il m'a paru qu'il n'avoit entendu que la moitié, que la dernière partie de ma phraſe. J'ai dit à M. de Beauharnois, *que M. de Mirabeau avoit parlé de manière à faire*

aſſaſſiner une partie de l'aſſemblée ; qu'il avoit tenu des propos atroces, révoltans, les propos d'un ſcélérat & d'un aſſaſſin. Pour ce délit, M. de Menou demande que *M. le préſident ſoit autoriſé à donner ſur le champ l'ordre de m'arrêter proviſoirement*, & il ne dit pas quel ſera le terme de cette arreſtation. M. de Menou veut-il que le procès me ſoit fait à la diligence de la partie publique ? M. de Menou veut-il que l'aſſemblée lance contre moi une eſpèce de lettre de cachet, un de ces ordres arbitraires contre leſquels il s'eſt tant de fois élevé ? Je demande qu'il s'explique ».

M. de Menou, après avoir prétendu que ma demande avoit l'air *d'une mauvaiſe plaiſanterie*, a affirmé *ſur ſa conſcience & ſur ſon honneur*, *qu'il m'avoit entendu qualifier la perſonne & non le diſcours de M. de Mirabeau.* J'ai répondu que, *ſans prétendre affecter ni l'honneur ni la conſcience de M. Menou, j'oſois ſoutenir que je n'avois qualifié que le diſcours & non la perſonne de M. de Mirabeau, & que je pouvois affirmer que M. de Menou avoit mal entendu, ce qui n'étoit certainement pas étonnant, d'après la violence du tumulte au milieu duquel j'avois proféré le propos controverſé.* M. de Menou n'a pas donné d'autre explication, & je ſuis deſcendu de la tribune.

M. l'abbé de Pradt qui étoit aſſez près de

moi lors du propos en queſtion, a ſoutenu vraie la verſion que j'en donnois. M. le marquis de Beauharnois ſe préſentoit auſſi pour fournir la même atteſtation, & certes il étoit plus que perſonne dans le cas de rendre témoignage, puiſque c'étoit à lui que je parlois du diſcours de M. de Mirabeau, lorſque les mêmes perſonnes qui avoient voulu me forcer à deſcendre à la barre, *ont ſoutenu par acclamation*, avoir entendu mon propos tel que M. de Menou qui ſe taiſoit dans ce moment, frappé ſans doute de la juſtice des obſervations que j'avois faites ſur ce qu'il étoit bien aiſé de concevoir qu'il eût pu mal entendre, tel que M. de Menou, dis-je, l'avoit d'abord rendu. Sur quoi, il a été très-judicieuſement obſervé par M. le comte de Mirepoix, qu'il étoit bien étonnant qu'on osât affirmer m'avoir oui diſtinctement, au plus fort d'un grand tumulte, & de l'extrêmité oppoſée de la ſalle, tandis que lui, qui étoit beaucoup plus près de moi, n'avoit rien entendu.

M. de Cazalés m'a ſuccédé dans la tribune, & y a pris ma défenſe avec cette nobleſſe & cette ſenſibilité qui ne l'abandonnent jamais. Il a ſoutenu *que s'il avoit à juſtifier le propos qu'on m'imputoit, il diroit que l'opinion incendiaire de M. de Mirabeau l'avoit provoqué*; *que cette opinion contenoit la menace la plus directe contre une partie de l'aſſemblée qui y avoit été déſignée*

au peuple en victime ; qu'il n'y avoit pas d'exemple dans notre juriſprudence qu'un délit verbal fût puni de la priſon ; & qu'on ne pouvoit même regarder comme un délit, un propos tenu dans un entretien, & d'une manière privée. Interrompu ſur ces derniers mots, il a ſoutenu *qu'il n'y avoit de public dans l'aſſemblée, que ce qui y étoit prononcé à la tribune ; enfin, que ſi l'aſſemblée croyoit avoir le droit de s'occuper du propos que j'avois tenu, elle pouvoit, tout au plus, me rappeller à l'ordre.*

Ici M. de Mirabeau, qui avoit d'abord eu la prudence de demander que l'aſſemblée paſſât à l'ordre du jour, ſans s'occuper de mon propos, M. de Mirabeau s'eſt plaint de ce que *d'accuſateur qu'il a prétendu avoir droit de ſe porter, on vouloit le faire devenir accuſé.* Il a dit : que *ſon diſcours pour la défenſe des couleurs nationales, avoit été commandé par le patriotiſme le plus pur.* Etoit-ce pour la défenſe des couleurs nationales qu'il nous avoit repréſenté, M. de Foucault, qui ne les avoit point inſultées, payât de ſa tête ſa prétendue témérité? Etoit-ce pour la défenſe des couleurs nationales qu'il nous avoit fait un crime du ſuccès de la veille, & qu'il avoit oſé dire que le réveil ſeroit prompt ? M. de Mirabeau a ajouté, *que ſi j'avois eu le ſang froid de le prendre pour avocat, il m'auroit défendu beaucoup mieux que je ne m'étois défendu*

moi-même. D'une manière plus avantageuſe pour ſon amour propre, cela ſe peut; car je ne puis croire que quoique M. de Mirabeau ne pût ſe diſſimuler combien ſon diſcours avoit dû exciter d'indignation, il eût eu la bonne foi d'en convenir. Enfin, M. de Mirabeau, après avoir eſſayé de proférer quelques paroles, que l'on pourroit croire *de mépris*, ſi l'on ne ſavoit qu'il n'eſt perſonne au monde que M. de Mirabeau ait le droit de mépriſer, a fini par demander, *que lui & moi nous fuſſions jugés.*

Deux fois l'aſſemblée a été aux voix ſur la propoſition de M. de Cazalès, deux fois l'épreuve a paru douteuſe. M. Goupil de Préfelm, qu'on dit n'avoir pas voté pour moi, ſoutenoit néanmoins que dans le doute, le décret devoit être prononcé en ma faveur. Mais cette propoſition, qui étoit de la plus exacte vérité, de la plus rigoureuſe juſtice, alloit donner lieu à une diſcuſſion, lorſque, pour contenter tout le monde, M. Regnaud a demandé *qu'au rappel à l'ordre, on ſubſtituât trois jours d'arrêts*, ce qui a été adopté. L'aſſemblée m'a ainſi jugé, mais elle n'a point jugé M. de Mirabeau, car je ne croirai jamais qu'elle ait entendu canoniſer ſon diſcours.

Je rougis, meſſieurs, d'avoir à me plaindre que durant cette extraordinaire diſcuſſion, il ait été jetté au peuple, par les fenêtres de notre

ſalle, des billets qui l'exhortoient à venger ſur moi, *nominativement*, la prétendue inſulte faite à M. de Mirabeau. Envain a-t-on voulu faire accroire que cette manœuvre, obſervée & dénoncée par pluſieurs membres de l'aſſemblée, & notamment par M. Martin d'Auch, mon reſpectable collègue, étoit relative au travail d'un journaliſte, qui jettoit ainſi ſes feuilles à des perſonnes affidées, & chargées par lui de les apporter ſur le champ à l'imprimerie. Si l'on pouvoit élever des doutes ſur l'exiſtence des billets dont j'ai parlé, & ſur leur contenu, & ſur-tout ſi de pareils moyens pouvoient exciter en moi un autre ſentiment que celui du mépris, j'invoquerois le témoignage de MM. le comte de Toulouse-Lautrec, & comte de Chambors, membres de notre aſſemblée, qui m'ont dit avoir vu ramaſſer, & entendu lire ces billets. J'invoquerois celui de plus de trente autres perſonnes dignes de foi, qui m'ont été nommées pour l'avoir auſſi vu & entendu. Mais ce qui me venge bien complettement d'un procédé auſſi lâche & auſſi noir, c'eſt l'indifférence avec laquelle le peuple a reçu cet avis. Et en effet, meſſieurs, c'eſt une bien importante nouvelle que M. de Mirabeau nous a appriſe, lorſqu'il lui eſt échappé que trois ſemaines plutôt, il en eût coûté la tête à M. de Foucault, pour ce qu'il n'avoit pas dit. Les temps ſeroient-ils donc changés, depuis trois ſemaines?

Le peuple ſortiroit-il de cette profonde l'éthargie dans laquelle l'ont plongé des factieux qui l'enivrant d'eſpérances chimériques dans un temps où il avoit des beſoins réels, eſpéroient eux-mêmes le faire ſervir à leurs deſſeins, s'embarraſſant enſuite auſſi peu de ſon ſort à venir, que que de ſon état préſent? ſeroit-ce de ſon reveil, qu'on auroit prétendu nous parler? Sans doute, il ſera terrible pour tous ces conſpirateurs à qui il en coûte ſi peu pour bouleverſer des empires, & pour qui les larmes & le ſang des hommes ne ſont rien, pourvu qu'ils viennent à bout de leurs coupables projets. Il ſera terrible pour tous ceux qui ont pu croire qu'il leur étoit permis de ſe rendre ce peuple favorable, en flattant ſes paſſions, & en encourageant ſes penchans. Et ſi les lois ſont encore long-temps muettes, ce peuple aigri par le malheur, reveillé par le ſentiment douloureux de ſes ſouffrances, vengera peut-être ſur eux, par un crime nouveau, (1) les crimes qu'ils l'ont forcé de commettre. Mais ce reveil n'épouvantera pas ce petit nombre de citoyens qui ont conſtam-

---

(1) Je dis *par un crime nouveau*, parce que quand même il ſeroit prouvé qu'un homme chargé de fonctions publiques auroit trahi les intérêts du peuple, ce ne ſeroit point encore au peuple qu'appartiendroit le droit de faire tomber ſa tête.

ment bravé tous les dangers pour faire connoître la vérité à ce peuple. Ce reveil n'épouvantera pas ceux qui demeurez fideles à leurs fermens, ont conftamment pris pour règle de leur conduite; les mandats dont ils avoient été chargés. Et quand même, ce que je fuis bien éloigné de croire, quand même ils fe feroient trompés fur les moyens de rendre ce peuple heureux, ils pourroient peut-être lui rappeller qu'autrefois Manlius condamna fon fils à mort, pour avoir contrevenu à fes ordres en combattant malgré fa défenfe, quoique le fuccès eût d'ailleurs couronné fon entreprife.

S'il m'étoit permis de vous préfenter quelques réflexions fur le décret qui a été rendu contre moi, en m'interdifant de rechercher fi l'affemblée nationale a le droit de priver une fénéchauffée, momentanément même, de l'un de fes repréfentans, je pourrois demander comment il peut fe faire qu'il exifte dans cette affemblée une cafte privilégiée, dont les membres aient le droit de fe permettre impunément *à la tribune*, vis-à-vis de l'autre cafte, les imputations les plus calomnieufes, les plus odieufes qualifications? Je demanderois comment, il y a un peu plus d'un an, dans un temps où la majorité paffoit quelquefois d'un parti à l'autre, ce même homme, qu'hier on m'a accufé d'avoir infulté, enragé de la voir quelquefois lui échapper, ofa écrire au préfident de

l'aſſemblée nationale, *qu'il y avoit avec lui quatre-cents députés lâs de gémir ſous la tyrannie de huits-cens, & que s'il ne prenoit des moyens pour faire ceſſer cette oppreſſion, ils en prendroient eux de tels, que les plus doux ſeroient de la dénoncer au peuple*, c'eſt-à-dire de le tromper encore, & de le porter à des nouveaux excès? Je demanderois comment l'aſſemblée nationale, à qui cette menace fut dénoncée, ne ſévit pas de la maniere la plus éclatante, contre cette violation manifeſte de la liberté, dans ſon ſanctuaire même? Je demanderois comment il a pu ſe faire que lorſque M. de Foucault s'oppoſoit à la demande d'un appel nominal, dans des circonſtances où il repréſentoit que cet appel pourroit tromper le peuple ſur les véritables intentions de l'aſſemblée, faire attaquer, & dans leurs propriétés & dans leurs perſonnes, des députés qui, ſur la foi d'un congé, étoient tranquilles au fond de leurs provinces, un atroce, *Eh bien*, ait pu partir du ſein de cette aſſemblée, & que tous les repréſentans de la nation ne ſe ſoient pas levés à la fois pour dénoncer à la France entière celui qui avoit oſé le prononcer? je demanderois.... Mais je m'arrête, je reſpecte votre ſenſibilité, que de ſemblables détails ne peuvent qu'affliger. C'eſt à vous ſur-tout qu'il appartient de juger ſi la mienne a pu être

coupable. C'eſt à vous qu'il appartient de juger même les décrets de l'aſſemblée nationale.

Je ſuis avec reſpect,

Meſſieurs,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

DE GUILHERMY.

A Paris le 22 octobre 1790.

P. S. Quelques journaliſtes ont imprimé qu'en me défendant, ma voix étoit tremblante & mal aſſurée. Mes amis au contraire m'ont reproché, avec plus de juſtice peut-être, de n'avoir pas le ton & la contenance modeſtes qui conviennent à un accuſé. Aux reproches de ces derniers, ſeuls fondés, je répondrai que ſans doute j'aurois dû montrer plus de modeſtie ſi quelques perſonnes avoient montré moins d'acharnement.